



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



18117116

MONITEUR BELGE

19-07-2018

BELGISCH STAATSBLOED



12 JUL. 2018

Greffe

N° d'entreprise : 416.132.176

Dénomination(en entier) : **Judo Neupré Wallonie**(en abrégé) : **JNW**Forme juridique : **ASBL**Siège : **4121 Neupré 18b, avenue de la Vecquée****Objet de l'acte : Modification des statuts et élections**

Judo Neupré Wallonie.
18b, avenue de la Vecquée
4121 Neupré

N° d'identification : 5506/76.
Arrondissement judiciaire de Liège

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2018 a apporté les modifications suivantes aux statuts de l'ASBL :

Art. 3. L'association a pour but l'enseignement, la pratique et la promotion du judo et du judo adapté (handisport).

Art. 4. L'association est affiliée à la Fédération Francophone Belge de Judo (FFBJ) et à la Ligue Handisport Francophone.

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de minimum trois et maximum cinq membres non rétribués par l'association.

Art 24. Le nouveau conseil d'administration entre en fonction au plus tôt le premier mai et au plus tard, le cas échéant, le jour de son election.

A partir du 17 mai 2018, l'ASBL est constituée de la manière suivante :

Conseil d'Administration :

Raymond PROPSON : Président
Chantal BAUDART : Trésorière
Josiane PLEERS : Secrétaire adjointe
Monique SERVAIS : Secrétaire et Trésorière adjointe
Philippe GRUMIAUX : Administrateur.

Membres :

Maggy CALLU : membre effectif.
Jean KREKELS : membre effectif

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature